

17 janvier 2022

Révision des débits objectifs d'étiage (DOE)

le Né à Salles-d'Angles

CLE du SAGE Charente

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Qu'est-ce que le DOE ?

- Le **Débit Objectif d'Etiage (DOE)** est défini pour:
 - Assurer un **débit d'eau suffisant** dans les cours d'eau pour leur bon fonctionnement écologique (flore/faune)
 - Tout en **permettant l'expression des usages** de l'eau du bassin
- Il est **défini pour des sites clés** du bassin Adour-Garonne appelés **points nodaux**
- Ses principales **références juridiques**: la loi sur l'eau de 1992, le code de l'environnement, le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021**
- Les DOE ont été fixés **lors du premier SDAGE** établi en **1996**
- Pour répondre à l'amélioration des connaissances et aux évolutions de la gestion de l'eau, des **modifications des valeurs de certains DOE** ont été apportées dans le **SDAGE 2010-2015**, et dans le **SDAGE 2016-2021**

Quel contexte de l'étude ?

Travaux ayant conduit à l'identification des DOE et/ou POE à étudier de manière approfondie à l'échelle du bassin Adour Garonne :

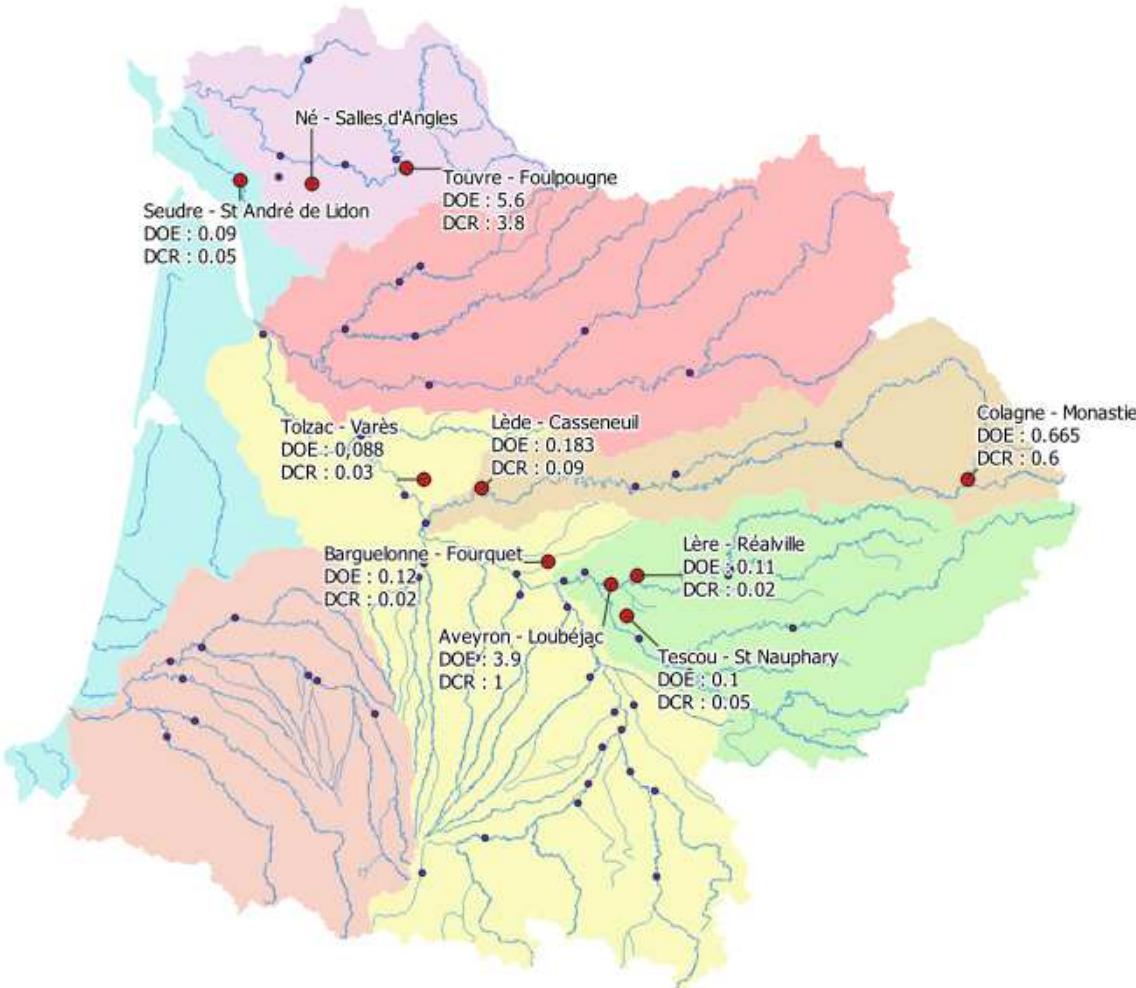
- 1) Disposition E11 du SDAGE 2010-2015 : **Révision des débits de référence** (DOE/DCR)
- 2) **Analyse de la cohérence** des valeurs de DOE à l'échelle du bassin AG entre 2012 et 2014
- 3) **Réflexions conduites pendant la consultation** du SDAGE 2016-2021
- 4) **Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre des protocoles d'accord** de 2011

10 points noraux nécessitant des études approfondies DOE et/ou POE

Quels objectifs de l'étude ?

- Dans ce cadre, la **DREAL de bassin** et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont lancé en mai 2017 une **étude de la valeur des DOE pour ces 10 stations** de mesures/points nodaux
- Les objectifs de cette étude:
 - Objectif 1 – **Réunir les informations et données** de terrain nécessaires à la vérification des valeurs de DOE
 - Objectif 2 – **Présenter et partager les résultats** avec les acteurs clés de la gestion de l'eau du bassin
 - Objectif 3 – Elaborer des **propositions techniques robustes pour la valeur des DOE/POE** (confirmation de la valeur existante, proposition de nouvelle valeur...)

De quels points nodaux parle-t-on ?



Bassin de la Garonne : la Barguelonne à Valence et le Tolzac à Varès,

Bassin du Tarn : le Tescou à Saint-Nauphary,

Bassin de l'Aveyron : la Lère à Réalville et l'Aveyron à Loubéjac,

Bassin du Lot : la Colagne au Monastier et la Lède à Casseneuil,

Bassin de la Charente : la Touvre à Foulpougne et le Né à Salles d'Angles,

Bassin de la Seudre : la Seudre à Saint-André-de-Lidon

Sur le Né

COPIL 1 - 5 avril 2019 : Présentation du contexte, des données nécessaires et des grands enjeux du bassin

COPIL 2 - 9 juillet 2019 : Présentation des éléments de contexte, des premiers constats concernant l'hydrologie mesurée et de la méthode d'analyse des débits biologiques

COPIL 3 - 9 mars 2021 : Présentation des résultats des modélisation hydrologiques et hydrogéologiques et des débits biologiques

COPIL final - 16 novembre 2021 : Positionnement du COPIL sur les valeurs de DOE et DCR

Le Comité de pilotage valide les propositions de valeurs issues de l'étude : DOE à 90l/s - DCR à 50l/s.

Ces valeurs n'assurent cependant pas une satisfaction 8 années sur 10 au sens de la DCE, à court terme et dans les conditions actuelles.

La proposition de fixer un DOC à Pont-à-Brac ne fait pas l'unanimité mais le comité de pilotage s'accorde sur l'opportunité d'approfondir les connaissances sur cette station.

Le respect du DOE sur ce bassin ne sera atteint que par une combinaison d'actions : restauration hydromorphologique, gestion des prélèvements, actions sur les plans d'eau, etc.

1.3 Un processus qui se poursuit après l'étude

L'étude sur le DOE du Né est la dernière des 10 études engagées.

Les valeurs de DOE et DCR, dans le cas d'une validation par la CLE de ce jour, pourront ensuite être **intégrées dans le SDAGE 2022-2027.**

Si les résultats ne sont pas intégrés aujourd'hui dans le SDAGE, la **future disposition C5** permet de l'intégrer en cours de cycle mais sous condition d'engager une révision complète et donc un processus de consultation de l'ensemble du SDAGE. La **procédure est donc très lourde.**



Révision des débits objectifs d'étiage (DOE)

le Né à Salles-d'Angles

Merci pour votre attention !
